

Comptes publics : un déficit qui vient de loin

Alain Paker

Comme chaque année, en cette période, le Gouvernement, le parti majoritaire et la plupart des dirigeants de la Droite apportent leur point de vue sur la délicate situation des comptes publics.

Le déficit de l'Etat demeure élevé, se stabilisant depuis plusieurs années aux alentours de 45 milliards d'euros, tandis que les comptes sociaux connaissent un déficit encore significatif (plus ou moins 10 ou 11 milliards d'euros).

Pour faire bonne mesure, le spectre de la dette publique est régulièrement agité, et son montant important (1 100 milliards d'euros, soit trois ans ou peu s'en faut de dépenses budgétaires) est sans cesse mis en exergue, traduit d'ailleurs à hauteur de 17 000 euros par habitant de notre pays.

Mais il en est des comptes publics comme de bien des choses : l'histoire et la mise en perspective qui en découle est susceptible de nous indiquer quelques unes des raisons qui conduisent à la situation présente, situation d'ailleurs régulièrement noircie à outrance pour justifier, par la suite, toutes les politiques d'austérité et de rigueur budgétaire possibles, y compris celles conçues dans des législatures à majorité de gauche. La France connaît un déficit budgétaire depuis 1974, et cette situation fait donc quasiment partie du paysage politique tel qu'appréhendé par la plupart des Gouvernements ayant mené les affaires du pays depuis lors. Ce déficit s'est cependant largement accru à compter du milieu des années 80 et a connu une expansion spectaculaire dès lors que les choix fiscaux opérés au plus haut niveau ont été des choix d'allègement de la contribution des entreprises au financement de la dépense publique et de la solidarité nationale. Depuis 1985, peu à peu, l'impôt sur les sociétés a été ramené de 50 à 33,33 % pour le taux normal, tandis que de fort nombreuses dispositions dérogatoires ont été progressivement ajoutées au cadre législatif de cet impôt. Dans le même ordre d'idées, la taxe professionnelle a connu deux réformes essentielles, l'une consistant, dès 1987, à réduire de 16 % la base d'imposition, la seconde, à compter de 1999, visant à faire disparaître la part taxable des salaires de cette même base d'imposition. Enfin, à compter des mesures Balladur de 1993, une vaste politique d'allègement des cotisations sociales des entreprises, centrée sur les bas salaires, a constitué l'alpha et l'oméga de la politique publique pour l'emploi.

Le coût de l'ensemble de ces mesures, au bout de vingt années de mise en œuvre, s'avère particulièrement élevé.

La seule baisse du taux de l'impôt sur les sociétés impacte, depuis 1985, pour **230 milliards** d'euros de moins values fiscales pour l'Etat (soit le quart de la dette publique négociable actuelle) et représente pratiquement cinq années de déficit budgétaire.

L'allègement de la taxe professionnelle, pour sa part, représente, depuis 1987, près de **120 milliards** d'euros de coût pour l'Etat,

ces coûts intégrant les apports respectifs de l'allègement de 1987, de la suppression de la part taxable des salaires et, surtout, des effets du plafonnement à la valeur ajoutée.

Enfin, les allègements de cotisations sociales, singulièrement développés depuis 1992, constituent une charge budgétaire nette supérieure à **106 milliards** d'euros. On notera, au cœur du débat sur la dépense publique, que la dépense liée aux exonérations est passée entre 1992 et 2005 de 6 milliards de francs à 22,2 milliards d'euros, c'est-à-dire que l'Etat dépense aujourd'hui plus de vingt fois plus à ce titre qu'il ne le faisait il y a un peu moins de quinze ans...

Résultat : 30 % des crédits d'intervention publique de l'Etat étaient consommés, en 2005, par le seul financement des exonérations de cotisations sociales.

Au moment où le Gouvernement s'apprête à proposer une revalorisation des crédits budgétaires inférieurs à l'inflation et la suppression de 10 000 emplois de fonctionnaires, ce rappel n'est sans doute pas inutile. Sur ces trois orientations, ce sont donc, en à peu près vingt années, plus de **450 milliards d'euros** (la moitié de la dette négociable) que l'Etat a soit renoncé à percevoir, soit payé en lieu et place des entreprises.

Et tout cela pour un résultat qui laisse quelque peu perplexe : croissance économique molle, dépassant de plus en plus rarement les 2 %, dénationalisation et délocalisation industrielles, niveau de l'emploi pour le moins incertain (l'économie française n'a créé que 2 millions d'emplois dans le secteur marchand depuis vingt ans et l'industrie compte aujourd'hui moins de salariés qu'en 1970), persistance d'un niveau de chômage important et précarisation renforcée des conditions de travail des salariés. Ce qui signifierait, presque, que les mesures fiscales incitatives prises depuis vingt ans ont conduit en réalité à créer les conditions d'une persistance durable des déficits publics. Les déficits publics trouvent donc essentiellement leur origine dans les moins values de recettes et les dépenses « obligées » que l'Etat a décidé de supporter, ces charges étant d'ailleurs majorées par les moins values de recettes et le coût de l'accompagnement social de l'ensemble des mesures précitées. Ainsi, les trois milliards d'euros de la prime pour l'emploi sont, pour le coup, le corollaire de l'encouragement aux bas salaires initié par les allègements de cotisations.

Une vraie politique de gauche doit donc, manifestement, rompre de manière délibérée avec ces stratégies suicidaires de gestion publique, les difficultés budgétaires ayant justifié et justifiant encore toute remise en cause du service public rendu à la population. ■